



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020 à 19 h**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE**

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre, à dix-neuf heures  
Le Conseil Municipal de la commune de Sadirac,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la salle Multi-activités, sous la présidence de Madame Estelle METIVIER, 3<sup>ème</sup> adjointe.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2020

#### **Etaients présents :**

Mmes et MM. : METIVIER, WOJTASIK, FOURNIER, LEBARS, CHIRON-CHARRIER, MOIROUX, GAINARD  
Adjoints – Mmes et MM. : JASLIER, SALAUN, MICHON, COLET, GOASGUEN, MOURGUES, LAMARQUE, FUSTER, REY, conseillers municipaux.

#### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents ayant donné pouvoir :** M. GOMEZ à Mme METIVIER, M. CAMOU à Mme CHIRON-CHARRIER, Mme TAN à M. MOIROUX

**Absents :** M. BARBE, M. COZ, Mme DELESALLE, Mme RIGLET, Mme DUBEDAT, M. BAQUE

M. AUDUREAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et les remarques formulées prises en compte, est approuvé **à l'unanimité**.

#### **1. Accueil et installation de M. Elisabeth LESLOURDY nouvelle conseillère municipale**

Suite au décès de M. Didier ROLAND, survenu le 14 septembre 2020, conseiller municipal sur la liste « J'aime SADIRAC », il convient d'accueillir et d'installer Mme Elisabeth LESLOURDY, successeur immédiat dans la liste « J'aime SADIRAC » pour siéger au conseil municipal. Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, ces informations ont été transmises à la préfecture. Il est proposé que Mme LESLOURDY remplace M. ROLAND dans les commissions municipales.

M. le Maire accueille Mme Elisabeth LESLOURDY, successeur immédiat dans la liste « J'aime SADIRAC » pour siéger au conseil municipal.

Mme Elisabeth LESLOURDY remplacera M. Didier ROLAND, place pour place, dans la commission municipale suivante :

- Vie associative Sport  
Jean-Louis WOJTASIK  
Florence FOURNIER  
Anne-Aurélié FUSTER  
Patrick LEBARS  
Christophe MOIROUX  
Elisabeth LESLOURDY
- Stéphan BAQUE  
Elodie DUBEDAT

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité**, la proposition d'intégration place pour place de Mme LESLOURDY dans la commission municipale vie associative et sportive, et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

*Délibération 2020.10.01*

#### **2. FDAEC 2020**

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) ont été votées par le Conseil Départemental, le montant de l'attribution pour notre commune est de 18 321 euros. Cette dotation permet de financer des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux du fond départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) est calculé et contrôlé sur le coût HT de l'opération et ne peut dépasser 80% du coût HT de celle-ci. Les projets d'investissement retenus ne peuvent pas cumuler plusieurs aides du conseil Départemental de la Gironde, et doivent être réalisés sur l'exercice budgétaire.

Il est proposé de retenir pour le versement de cette attribution les projets suivants :

- Travaux de voirie, Chemin de Brogeon
- Travaux de voirie, Chemin de Pelisse Lignan
- Achat de luminaires pour la halle de tennis

Le total de ces opérations représente un montant de 28734 € HT de dépenses d'investissement (80% = 22387.20 €), financées par autofinancement et pour lesquelles nous n'avons pas de recettes, autres que le FDAEC

Dépenses d'investissement	Montant HT	Recettes d'investissement	Montant
Travaux de voirie, Chemin de Brogeon	4595 €	FDAEC 2020	18321 €
Travaux de voirie, Chemin de Pelisse Lignan	16200 €		
Achat de luminaires pour la halle de tennis	7939 €	Autofinancement	10413 €
<b>Total</b>	<b>28734 €</b>	<b>Total</b>	<b>28734 €</b>

Mme METIVIER explique que cette délibération aurait dû être prise depuis février 2020, c'est pourquoi le conseil municipal doit voter ce soir.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité**, ces propositions, et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

*Délibération 2020.10.02*

### 3. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19 heures 07.